

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 02 avril 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	M. Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	M. René BROUSSE
M. Guillaume FRICKER	M. Bernard FRASIAK
Mme Sylvie ROCHE	Mme Séverine VIAL
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
M. Yannick DUPOUÉ (à Mme Josiane HUGUET)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Alain COSSON
M. Florent MONEYRON
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 2 Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivé en cours de séance à compter de l'OJ n° 02 M. Bruno BOSLOUP
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021 (CFE, TFNB, TFB)

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021
(CFE, TFNB, TFB)**

Madame la Présidente précise que pour conserver un niveau de fiscalité stable, il convient de voter les mêmes taux que ceux votés en 2021 par la CCEDA. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, la CCEDA a la possibilité du fait de son passage en fiscalité mixte de voter un taux additionnel égal ou supérieur à 0.

Elle précise que suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'Assemblée n'a pas de taux de taxe d'habitation à voter. Cette suppression est compensée par l'Etat au compte budgétaire 7382 « Fraction de TVA nationale ». La collectivité continue cependant à percevoir la taxe d'habitation relative aux résidences secondaires ; le taux est figé pour 2021 et 2022, l'Assemblée revotera un taux à partir de 2023.

Après avis du bureau, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- de voter les taux de taxes suivants pour 2021 :

Taxe	Taux 2020
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0

- Il n'y pas de taux mis en réserve

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le vote des taux de fiscalité pour 2021 comme proposé ci-dessus, à l'unanimité

.....VOIX CONTRE
.....ABSTENTION
31 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 14 avril 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.